

DIAL 3054

ÉQUATEUR - Réélection de Rafael Correa à la présidence

Éric Toussaint

vendredi 1er mai 2009, mis en ligne par [Dial](#)

Ce bref article, rédigé par le président du Comité pour l'abolition de la dette du tiers-monde ([CADTM](#)) a été publié sur le site du Comité le 27 avril 2009, le lendemain des élections générales en Équateur qui ont vu la réélection du président actuel.

Lors des élections générales qui ont eu lieu le dimanche 26 avril, les Équatoriens ont donné un nouveau mandat de 4 ans à leur président Rafael Correa. Celui-ci obtient un peu plus de 55% des voix et devance de plus de 20 points [Lucio Gutiérrez](#), son principal adversaire, l'ancien président renversé par une mobilisation populaire en 2005.

À la tête de ce qu'il appelle lui-même un « processus de révolution citoyenne », Rafael Correa a déjà gagné plusieurs suffrages importants. Élu président fin 2006, il a remporté en avril 2007, avec 82% de « Oui », le referendum sur la convocation d'élections générales afin de désigner les membres d'une assemblée constituante (à l'époque tout l'establishment et tous les medias étaient contre lui). En septembre 2007, les électeurs ont donné la majorité à l'Assemblée constituante aux candidats d'Alianza País, le nouveau mouvement politique de Rafael Correa, et aux partis de gauche qui soutenaient son projet. Le texte de la nouvelle Constitution a été approuvé par les « assembléistes » en juillet 2008 après 8 mois d'élaboration démocratique au cours de laquelle les élus de l'opposition ont eu tout le loisir de faire des propositions. Ce projet de Constitution élaboré avec une grande participation de la société civile a ensuite été soumis à un référendum le 28 septembre 2008. Il a été approuvé par plus de 60% des votants. Les élections du dimanche 26 avril confirment donc le soutien populaire dont bénéficie Rafael Correa et les partis qui lui sont alliés.

Selon les résultats provisoires, le mouvement Alianza País disposerait de 62 élus sur les 124 membres de la nouvelle assemblée nationale issue des élections de dimanche. Les autres partis de gauche qui pourraient s'allier à Correa obtiendraient ensemble une quinzaine d'élus : 7 pour le Movimiento Popular Democrático (MPD), 5 pour les municipalistes et 4 pour Pachakutik.

La nouvelle Constitution garantit davantage de droits culturels, économiques et sociaux à la population. Elle a également instauré un mécanisme démocratique qui permet de révoquer à mi-mandat des élus à tous les niveaux, y compris le président de la République (c'est le cas également des Constitutions en vigueur au Venezuela depuis 1999 et en Bolivie depuis 2009).

Les changements politiques démocratiques en cours en Équateur sont systématiquement passés sous silence par les grands médias des pays les plus industrialisés. Au contraire, une campagne de dénigrement est méthodiquement orchestrée afin de présenter les chefs d'État de ces trois pays sous l'image repoussante de dirigeants populistes autoritaires.

Les expériences de ces trois pays andins, en termes d'adoption de nouvelles Constitutions, sont très

riches. Elles devraient inspirer les peuples et les forces politiques des autres pays. Il suffit de comparer la situation en Europe avec l'absence de procédure démocratique en matière d'adoption du Traité constitutionnel. Bien sûr, les expériences en cours au Venezuela, de Bolivie et en Équateur sont aussi traversées par des contradictions et des limites importantes qu'il faut analyser.

Les mois qui viennent montreront si, en Équateur, le gouvernement sera capable de prendre des mesures pour affronter les effets de la crise internationale qui affecte fortement la population équatorienne.

Sur le front de la dette, depuis novembre 2008, l'Équateur a suspendu le remboursement d'une partie des emprunts réalisés par les gouvernements antérieurs sous la forme de bons (les « bonos global 2012 et 2030 »). Les autorités équatoriennes ont pris cette décision sur la base des résultats des travaux réalisés par la Commission d'audit intégral de la dette publique [1]. Ces bons sont effectivement frappés de nullité vu les conditions dans lesquelles ils ont été émis. Le 20 avril 2009, le gouvernement a proposé aux détenteurs de ces bons d'accepter une réduction de valeur de 70%. Leur décision est attendue pour le 15 mai 2009. Personnellement, comme la majorité de la commission, j'étais partisan de mettre fin purement et simplement au remboursement de ces bons de manière définitive et d'entamer des poursuites légales contre les responsables équatoriens et étrangers (essentiellement de grandes banques des États-Unis) pour les différents délits qu'ils avaient commis. Tout en annonçant que des poursuites légales seraient engagées, les autorités équatoriennes, dont c'était bien sûr leur droit le plus strict, ont choisi une voie plus modérée (à l'image de ce que l'Argentine a réalisé entre 2002 et 2005). L'avenir dira si cette voie permettra d'alléger durablement le poids du remboursement de la dette, mais rien n'est moins sûr.

Il n'en reste pas moins que, jusqu'ici, le gouvernement équatorien est le seul gouvernement au monde à avoir entrepris au cours des années 2000 un audit intégral de la dette publique avec une large participation publique. Le fait que d'autres gouvernements n'aient pas encore suivi cette voie a constitué un frein pour les autorités de Quito car elles ont craint d'être confrontées à un isolement international. Une nouvelle crise de la dette publique est en gestation comme conséquence de la crise internationale initiée dans les pays du Nord en 2007. Dans les mois et les années qui viennent, de nombreux pays vont rencontrer de grands problèmes de remboursement. C'est pourquoi il est important d'adopter une attitude ferme pour défendre le droit des peuples face aux diktats des créanciers.

Dial - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 3054.

- Source (français) : [CADTM](http://www.cadtm.org).

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la source originale (CADTM - <http://www.cadtm.org>) et l'une des adresses internet de l'article.

Notes

[1] Comme membre de la Commission d'audit (CAIC), j'ai participé personnellement aux travaux de cette commission qui a fonctionné de juillet 2007 à septembre 2008.